

# COMMISSIONS THEMATIQUES DU SAGE AUZANCE ET VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

**Le 13 Mai 2008  
Saint Mathurin**

**Date de la convocation : le 25 Avril 2008**

## **Inter-commission matin**

Mardi 13 Mai 2008, 9h30-12h30 – Salle polyvalente de Saint-Mathurin

### **Participants :**

M. Joseph MERCERON délégué titulaire du Conseil Général de Vendée, Président de la CLE

M. Gilles LUCAS, Maire de La Chapelle Achard

Mme Jacqueline FERRE, adjointe Mairie de Saint Avaugourd des Landes

M. Jean-Paul BARON, adjoint Mairie d'Avrillé

M. David JARRY, Longeville surMer

M. Dominique SIMMONET, Chambre d'Agriculture de Vendée

M. Daniel RABILLER, délégué titulaire de la Chambre d'Agriculture de Vendée

M. André BULTEAU, Maire de Landeronde

M. Martial FORTINEAU, Adjoint Mairie de Matrinet

M. Pierre-Yves GOUESIN, Chambre de Commerce et d'Industrie

Mlle Maggy GRILA, Service de l'Eau du Conseil Général de Vendée

Mlle Aurélie GUEGNARD, Groupement des Agriculteurs Biologiques

M. Daniel VERFAILLIE, commune de Talmont Saint Hilaire

Mlle Candice DAVIAUD, Groupe associatif ESTUAIRE

M. Jean-Claude MARQUET, commune de Jard-sur-Mer

Mme Chantal JACQUES, Présidente du Syndicat des Marais de la Gachère

M. Stéphane MONTFORT, DDE85 subdivision des Sables d'Olonne

Mlle Lucie ERAUD, Communauté de Communes du Pays des Achards

Mme Marie-Thérèse POUPARD, Adjointe Olonne sur Mer

M. Jean-claude BULOT, adjoint mairie Le Bernard

M. Ronan ARHURO, Association de Défense de l'Environnement en Vendée

M. Christian BATY, Maire de saint Hilaire La Forêt

M. Alain LE GAL, APNO

M. Jean-Michel BELLE, représentant de la CCO

Mme Françoise GUIMAS, DIREN des Pays de la Loire

M. Noël VERDON, représentant de la CCAV (Sainte Foy)

M. Bernard CODET, représentant de la CCAV (Ile d'Olonne)

M. Olivier GIRARD, ONCFS et délégué suppléant CCAV

M. Lionel CHAILLOT, Maire de Landevieille, CC Atlantica

M. Yvon SIOU, Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. Pierre BARBIER, DDAF chef de MISE

M. Armand REBOUX, Association « La Facture d'Eau est Imbuvable »

M. PATICAT François, IFREMER

M. Gérard THOMAS, IFREMER

M. Albert BOUARD, Maire de Saint Mathurin

M. Martial CAILLAUD, Mairie de La Mothe Achard

## **Inter-commission après-midi**

Mardi 13 Mai 2008, 14h00-17h30 – Salle polyvalente de Saint-Mathurin

### **Participants :**

M. René SOULARD, DDE 85, SMR, Unité eaux littorales  
M. Yvon SIOU, Agence de l'Eau Loire Bretagne  
Mlle Maggy GRILA, Service de l'Eau du Conseil Général de Vendée  
Mlle Carine COUTEAU, Service Environnement, Olonne-sur-Mer  
Mlle Lucie ERAUD, Communauté de Communes du Pays des Achards  
Mme Françoise GUIMAS, DIREN des Pays de la Loire  
Mlle Aurélie GUEGNARD, Groupement des Agriculteurs Biologiques  
M. Ronan ARHURO, Association de Défense de l'Environnement en Vendée  
M. Alain LE GAL, APNO  
Mme Chantal HERBERT, Mairie de Saint Hilaire La Forêt  
M. Jean-Claude MARQUET, commune de Jard-sur-Mer  
M. Daniel VERFAILLIE, commune de Talmont Saint Hilaire  
Mlle Candice DAVIAUD, Groupe associatif ESTUAIRE  
M. François PATICAT, IFREMER  
M. Gérard THOMAS, IFREMER  
M. Armand REBOUX, Association « La Facture d'Eau est Imbuvable »  
M. Dominique SIMMONET, Chambre d'Agriculture de Vendée  
M. Daniel RABILLER, délégué titulaire de la Chambre d'Agriculture de Vendée  
Mme Jacqueline FERRE, adjointe Mairie de Saint Avaugourd des Landes

### **Animation :**

M. Christophe LE PIMPEC, animateur de la CLE, SAGE Auzance Vertonne  
M. Olivier COQUIO, chargé de mission Zones Humides, SAGE Auzance Vertonne  
M. Philippe MARTIN, IDEA Recherche  
M. Laurent LE CALVEZ, Géomatic Systèmes

## **Ordre du jour :**

- ◆ Scénario tendanciel B: « AVEC » retenue AEP sur l'Auzance (matin)
- ◆ Scénario contrasté : enjeu quantitatif « ressource en eau » (matin)
- ◆ Scénario contrasté : enjeu qualitatif « qualité de l'eau » (après-midi)
- ◆ Scénario contrasté : enjeu qualitatif « milieux aquatiques » (après-midi)

## **1. Scénario tendanciel B « avec retenue AEP sur l'Auzance » :**

### **1.1. Méthodologie et avancées**

Le scénario tendanciel du bassin versant sans retenue AEP sur l'Auzance (scénario A) a été validé par le bureau de la CLE le 18 / 10 / 2007.

Le scénario tendanciel avec retenue AEP (scénario B) est exposé en séance pour avis.

Ce dernier scénario fait uniquement la synthèse des impacts potentiels et des changements de fonctionnement induits par le projet de retenue AEP sur l'Auzance proposé par Vendée Eau.

Seul le sous-bassin de l'Auzance est concerné. Les tendances identifiées dans le scénario A ne changent donc pas pour la partie sud du bassin concerné par le SAGE (Gué Chatenay, Payré... sur le Talmondais).

Cet additif « retenue AEP » a été réalisé sur les bases des éléments techniques extraits de l'étude d'impact menée par Vendée Eau.

Des échanges techniques sont en cours avec Vendée Eau afin de compléter et d'affiner cet additif d'ici fin juin.

« L'additif barrage » sera consultable sur le site Internet du SAGE vers mi-juillet 2008.

Les acteurs pourront faire part de leurs remarques et avis jusqu'à fin août 2008. Un temps sera ensuite nécessaire pour réaliser les corrections et rédiger la version finale de l'additif qui sera proposé à la nouvelle CLE courant septembre 2008 pour validation de l'ensemble des scénarios tendanciels (A+B).

### **1.2. Synthèse des remarques :**

Les partenaires étaient invités à réagir au fur et à mesure de l'exposé et à proposer des corrections et ajustements des analyses proposées.

#### **M. Armand REBOUX (Association « La Facture d'Eau est Imbuvable »):**

Relève le problème des nitrates lié notamment selon lui aux exploitations d'élevages qui ne sont pas aux normes. Il cite l'exemple problématique de la Bultière.

#### **M. Daniel Rabiller (Chambre d'Agriculture de Vendée):**

La profession agricole avait admis que pour le cas de la Bultière, on allait vers des complications avec l'intensification des exploitations. Cependant, il précise que ce n'est pas le même cas de figure sur l'Auzance. Toutes les exploitations sont aux normes depuis 2001 (PMPOA, Plan de fumure, Mise aux normes des ouvrages de stockage, Fertilisation optimisée, DEXEL).

Il rappelle aussi que depuis 18 mois, la qualité de l'eau n'a pas dépassé les 28 mg/L (comparé aux 50mg/L réglementaires).

#### **M. Laurent LE CALVEZ (Géomatic Systèmes) :**

Il confirme l'effort agricole mais considère qu'il reste une pression agricole forte sur le milieu.

**M. Daniel Rabiller (Chambre d'Agriculture de Vendée) :**

Il rappelle qu'il n'y a pas que la pression agricole à considérer mais aussi la pression d'une population croissante.

**M. Philippe MARTIN (Idéa Recherche) :**

Il confirme ces propos et rappelle que chaque acteur est responsable.

**M. Dominique SIMMONET (Chambre d'Agriculture de Vendée) :**

Il rappelle que lors des contrôles des exploitations, 18 mesures européennes sont vérifiées par les services de la DDAF et les contrôleurs européens. 10% des agriculteurs vendéens sont contrôlés au hasard chaque année. Ces contrôles d'une durée de 1 à 2 jours mettent en jeu les subventions européennes (pénalités) pour l'exploitant.

**M. David JARRY (Longeville sur Mer) :**

Il rappelle l'amélioration importante des pratiques comparées à celles du passé et précise qu'aujourd'hui l'agriculteur cherche à optimiser les intrants.

**M. Lionel CHAILLOT (Maire de Landevieille) :**

Il confirme les efforts effectués avec les agriculteurs mais aussi par Vendée Eau notamment avec les programmes Eau Vendée Environnement (EVE). Il expose la possibilité de dilution entre retenues AEP grâce aux interconnexions par exemple. Il signale qu'un programme EVE serait proposé en amont de l'Auzance si une retenue AEP était effectivement créée sur l'Auzance.

**M. Yvon SIOU (Agence de l'Eau Loire Bretagne) :**

Il rappelle les contentieux européens sur 8 bassins versants bretons. Il estime aussi que l'évolution de la technicité agricole est bien plus avancée en Bretagne qu'en Vendée. Il cite l'exemple des temps de stockages d'effluents d'élevage pendant la période hivernale bien plus importants en Bretagne qui permettent de limiter au maximum les épandages en Automne/Hiver.

Il attire l'attention sur les bassins versants vendéens qui pourraient suivre le même chemin que les bassins versants bretons.

Enfin, même s'il admet des améliorations en Vendée il considère que l'objectif de 18 jours par an maximum de dépassement de la norme, n'est pas encore atteint.

**M. Bernard CODET (représentant de la CCAV (Ile d'Olonne)):**

Il relève la problématique des fabricants et de la vente des produits phytosanitaires. Il est possible de créer et distribuer des produits plus respectueux de l'eau. Ainsi il ne faut pas pointer exclusivement les utilisateurs mais modifier le système dans son ensemble.

**Mme Chantal JACQUES (Présidente du Syndicat des Marais de la Gachère) :**

Elle rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte « l'effet retard du milieu » avant de voir les effets positifs des efforts fournis par les agriculteurs en matière de qualité des eaux. Elle pense qu'il est nécessaire de véhiculer de ce point de vue, une meilleure appréhension des agriculteurs par le grand public.

**M. Yvon SIOU (Agence de l'Eau Loire Bretagne) :**

Il signale qu'en restant rationnel, il faut se rappeler cependant les stocks présents dans les sols.

**M. Daniel Rabiller (Chambre d'Agriculture de Vendée) :**

Il explique que depuis 15 ans, il y a une réelle diminution des apports d'engrais notamment en potasse et phosphate (diminution de moitié). Il insiste sur la prise de conscience des agriculteurs sur les questions environnementales.

Il rappelle qu'on se situe sur un bassin d'eaux de surfaces essentiellement et à transferts rapides, donc visibles très vite (pas des nappes).

Il évoque des échelles de temps de transfert : 10 ans en eau de surface,  
100 ans pour les nappes souterraines.

**M. Dominique SIMMONET (Chambre d'Agriculture de Vendée) :**

Il rappelle qu'il existe une production naturelle d'azote. Ex : les périodes de sécheresse accentuent l'effet visible de la matière organique dégradée avant sécheresse. Aux premières pluies, ce stock de matière organique dégradée se retrouve subitement dans le milieu.

**M. Daniel Rabiller (Chambre d'Agriculture de Vendée) :**

Il rappelle l'obligation de ne pas laisser les terres nues et les différents systèmes telles que les bandes enherbées, les cultures intermédiaires de pièges à nitrates (CIPAN)... cependant cela apporte de la matière organique en plus et donc de l'azote par la suite dans les milieux aquatiques.

**M. Armand REBOUX (Association « La Facture d'Eau est Imbuvable »):**

Il pose la question des marées vertes en Bretagne : Pourrait-on être soumis au même phénomène en Vendée et notamment aux Sables d'Olonne ?

**M. Daniel VERFAILLIE (commune de Talmont Saint Hilaire) :**

Il répond sur le phénomène de marées vertes : présence d'ulves en tapis vert dégradé et accumulation de vase dans l'estuaire du Payré. A surveiller. Problématique à creuser car cela peut poser des problèmes sur les activités locales sensibles (conchyliculture) et les milieux (marais qui s'ensavent).

Il rappelle également que certains agriculteurs ne jouent pas le jeu concernant les bandes enherbées... et qu'il existe des dérives préjudiciables.

**Mme Chantal JACQUES (Présidente du Syndicat des Marais de la Gachère) :**

Elle s'inquiète des conséquences de la retenue AEP et du barrage sur les marais d'Olonne.

Cependant elle explique qu'il sera possible de s'appuyer sur l'expérience de gestion des niveaux d'eau du Syndicat des marais qui sait déjà gérer les crues hivernales.

**M. Christophe LE PIMPEC (animateur du SAGE) :**

Il explique que cela sera pris en compte dans le dossier d'incidence Natura 2000 qui est en cours d'élaboration par Vendée Eau et qui sera intégré dès que possible dans « l'additif barrage » en ce qui concerne le SAGE.

**M. Lionel CHAILLOT (Maire de Landevieille) :**

Il fait part sur ce point de l'exemple du Jaunay et des marais de Saint Gilles. De plus, il rappelle que la connexion Auzance/Jaunay permettra une gestion plus aisée des flux (transferts possibles en cas d'orages...)

Il explique que la gestion des écluses en fonction des marées est techniquement faisable.



## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Veronne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Quelques rappels

Les dernières étapes d'élaboration du SAGE :

- Phase diagnostic :
  - 1 réunion de CLE le 11 mai 2006 : validation du diagnostic
- Phase scénario tendance :
  - Une inter-commission le 24 septembre 2007 : l'analyse des macro-tendances, des enjeux socio-économiques et la conséquence sur les milieux aquatiques
  - 1 réunion du Bureau de CLE le 18 octobre 2007 : restitution du scénario tendance sans retenue AEP
  - 1 réunion technique le 05 mars 2008 : calage entre la restitution de l'étude d'impact concernant la retenue et le scénario tendance avec retenue AEP

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Veronne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Contexte de la démarche d'élaboration des SAGE

### Des évolutions réglementaires

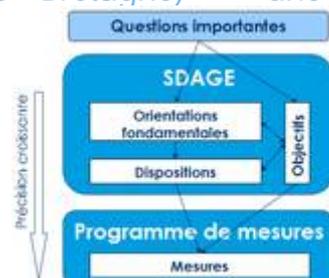
La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

- Le décret d'application n° 2007-1213 relatif au SAGE du 10 août 2007
- Projet de circulaire (18 février 2008)

La révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE Loire Bretagne) – une approbation visée en 2009

Les différences avec le SDAGE de 1996 :

- Des objectifs par masses d'eau
- Complétés par un programme de mesures
- Actualisé tous les 6 ans



## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Veronne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Les documents d'un SAGE : nouvelle architecture

Opposables aux décisions  
administratives

### Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

- Synthèse de l'état des lieux
- Principaux enjeux du bassin versant
- Objectifs généraux et moyens d'actions : dispositions (règles du jeu collectives) et programmes d'actions (fiches)
- Conditions et délais de mise en compatibilité avec le SAGE (SCOT, PLU, Cartes communales, Schéma des carrières)
- Évaluation des moyens de mise en œuvre et de suivi du SAGE (humain et financier)

### Le règlement, *il peut définir des:*

Opposable aux tiers

- Priorités d'usages de la ressource en eau (% volume disponible des masses d'eau)
- Règles d'utilisation de la ressource en eau pour la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (prélèvements, rejets, IOTA, ICPE, épandages d'effluents agricoles)
- Règles nécessaires à la restauration et à la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides (aires d'alimentation de captages AEP, zones d'érosion, ZHIEP, ZHSGE)
- Assurer la continuité écologique et améliorer le transport naturel (périodes d'ouverture des ouvrages)

↳ Inscrit dans le cadre des procédures d'autorisation et de déclaration (NB : la circulaire s'affranchie des seuils)

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Veronne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## SAGE Auzance-Veronne : méthodologie d'élaboration de la phase scénarios contrastés

### Les objectifs

- Approfondir l'analyse pour chacun des thèmes du SAGE (qualité de l'eau, quantité de la ressource, milieux aquatiques et naturels, assècs, usages, etc.) en proposant des actions et des règles de gestion adaptées aux problématiques locales,
- Construire et argumenter des hypothèses d'actions volontaristes des pouvoirs publics à l'égard de la gestion de l'eau et des milieux : aller au-delà du scénario tendance, à la fois pour les objectifs visés et pour les moyens mis en œuvre,
- Intégrer le contenu des programmes opérationnels en cours.

↳ Apporter des éléments d'aide à la décision quant à la future stratégie collective du SAGE

Syndicat Mixte  
du SAGE Auzance-  
Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Enjeu quantitatif « ressource en eau »

Syndicat Mixte  
du SAGE Auzance-  
Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## SAGE Auzance-Vertonne : Éléments de cadrage : rappel du scénario tendanciel

De manière générale :

- Importation importante d'eau potable sur le bassin versant (2,5 M de M3)
- Augmentation des besoins en AEP, essentiellement l'été
- Augmentation des assecs (multiplication des plans d'eau, augmentation des prélèvements et dérèglements climatiques, etc.)

### Zone littorale

- Augmentation des prélèvements d'eau potable (progression de la population permanente et touristique)

### Zone Nord-est

*Option sans retenue AEP :*

- Augmentation des prélèvements d'eau due essentiellement à l'irrigation, sauf en cas de sécheresse prolongée (augmentation des surfaces céréalières)

*Option avec retenue AEP :*

- Volume exploitable de la retenue : 8 millions de m<sup>3</sup>, 4,5 millions de m<sup>3</sup> en année sèche
- Au niveau du cours d'eau : régulation des débits donc modification de la gestion des marais en aval

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## SAGE Auzance-Vertonne : Éléments de cadrage : rappel du scénario tendanciel

### Zone Sud

- Augmentation des prélèvements d'eau (due essentiellement à l'irrigation, mais aussi au développement touristique)

### Masse d'eau côtière

- Montée des eaux en perspective...

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Comment sécuriser quantitativement l'approvisionnement des populations en eau potable avec ou sans la présence éventuelle de la retenue AEP ?

En agissant sur :

- les économies d'eau (sensibilisation, équipements en dispositifs économes, recyclage de l'eau...),
- la mobilisation de nouvelles ressources (interconnexions, recherche de nouvelles prises d'eau...),
- l'optimisation du rendement des réseaux (diagnostic, réhabilitation et autosurveillance...),
- l'amélioration des connaissances (prélèvements par usage, ...), etc.

## Comment assurer le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques avec ou sans la présence éventuelle de la retenue AEP (assecs, continuité et débits) ?

En agissant sur :

- les prélèvements (objectifs de débits, outils de suivi...),
- la gestion des ouvrages (pour les marais et les cours d'eau)
- la restauration des cours d'eau et des zones humides (renaturation...),
- La gestion des marais
- l'aménagement de l'espace (plans d'eau, imperméabilisation, ruissellements...), etc.

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Veronne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Comment réduire les risques aux populations liés aux dérèglements climatiques ?

En agissant sur :

- la connaissance et les outils de prévention ,
- la prévision et la gestion de crise (plans de secours, outils de suivi et de prévision, culture du risque...),
- la réduction de la vulnérabilité (acquisitions foncières...),
- la création d'ouvrages (protections locales...),
- l'occupation de l'espace,
- etc.

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Veronne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## La méthode d'animation

De quelle manière répondre à ces questions :

Pour chacune des questions posées, et pour chaque thème pointé, il vous appartient de proposer une ou plusieurs recommandations, actions ou prescriptions. Ces propositions peuvent concerner l'amélioration de la connaissance, la gestion du territoire, la réalisation de travaux, l'information/communication...

L'exemple suivant, construit sur le thème des captages AEP , illustre l'éventail des possibilités :

*Objectif : limiter les prélèvements*

- Subordonner l'autorisation de lotir à la capacité de prélèvements d'AEP (recommandation)
- Utiliser un système d'arrosage alternatif (action)
- Limiter les prélèvements à certains usages (prescription)

Syndicat Mixte  
du SAGE Auzance-  
Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Enjeu qualitatif « qualité de l'eau »

Syndicat Mixte  
du SAGE Auzance-  
Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## SAGE Auzance-Vertonne Eléments de cadrage : rappel du scénario tendanciel

### Zone littorale

- Stagnation probable de la qualité de l'eau (augmentation de la population, amélioration des installations)
- Augmentation des risques de pollutions accidentelles (transport, saisonnalité touristique)

### Zone Nord-est

#### *Option sans retenue AEP :*

- Une mauvaise qualité de l'eau allant vers une dégradation (pollutions d'origine agricoles, risques de pollutions accidentelles dues aux transports, ponctuellement pollution provenant de l'habitat et de l'industrie)

#### *Option avec retenue AEP :*

- Risque d'eutrophisation dans la retenue



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Éléments de cadrage : rappel du scénario tendanciel

### Zone Sud

- Une mauvaise qualité des eaux souterraines allant vers une dégradation (effet « réservoir »)
- Une qualité des eaux superficielles moyenne à bonne

### Masse d'eau côtière

- Dégradation de la qualité des eaux de baignade (modification des classes de qualité)
- Amélioration probable de la qualité des eaux portuaires (amélioration du traitement des rejets dus à la plaisance)



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Comment améliorer la qualité des eaux pour respecter les objectifs fixés à l'horizon 2015 avec ou sans la présence éventuelle de la retenue AEP ?

En agissant sur :

- les activités agricoles,
- les activités industrielles,
- les activités touristiques,
- Les activités portuaires,
- les actions d'aménagements des collectivités,
- les actions des citoyens.

## Comment agir à l'échelle du bassin versant sur l'occupation des sols et l'aménagement des cours d'eau au profit d'une amélioration de la qualité de l'eau ?

En agissant sur :

- les cours d'eau (berges, ouvrages, lit mineur...),
- les haies et les talus,
- les zones humides,
- les plans d'eau.

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Veronne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



Comment garantir l'approvisionnement en eau potable de la population et des activités du bassin versant avec ou sans la présence éventuelle de la retenue AEP ?

En agissant sur :

- la protection,
- la sécurisation,
- les économies d'eau,
- ...

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Veronne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## La méthode d'animation

De quelle manière répondre à ces questions :

Pour chacune des questions posées, et pour chaque thème pointé, il vous appartient de proposer une ou plusieurs recommandations, actions ou prescriptions. Ces propositions peuvent concerner l'amélioration de la connaissance, la gestion du territoire, la réalisation de travaux, l'information/communication...

L'exemple suivant, construit sur le thème des captages AEP, illustre l'éventail des possibilités :

*Objectif : protéger les prises d'eau :*

- actualisation rapide de la protection de certaines prises d'eau (recommandation)
- créer un observatoire des mouvements fonciers dans les périmètres (action)
- éviter les activités à risques dans les périmètres de protection rapprochés (prescription)

Syndicat Mixte  
du SAGE Auzance-  
Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Enjeu qualitatif « milieux aquatiques »

Syndicat Mixte  
du SAGE Auzance-  
Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## SAGE Auzance-Vertonne

### Éléments de cadrage : rappel du scénario tendanciel

De manière générale :

- Une dégradation lente des milieux aquatiques (pressions)
- Des habitats dégradés (ruissellement, mauvaises pratiques d'entretien, etc.)
- Augmentation des assèchs (prélèvements et dérèglements climatiques, etc.)

#### Zone littorale

- Poursuite des pressions sur les milieux (fréquentation touristique, développement de l'urbanisation, etc.)

#### Zone Nord-est

*Option sans retenue AEP :*

- Poursuite de l'artificialisation des cours d'eau et des autres milieux aquatiques (développement de l'urbanisation à vocation résidentielle, industrielle ou tertiaire)



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Éléments de cadrage : rappel du scénario tendanciel

### Zone Nord-est

*Option avec retenue AEP :*

- Dans la retenue : baisse, voire disparition des espèces d'eaux courantes au profit des espèces d'eaux stagnantes
- Au niveau du cours d'eau en général : discontinuité écologique aval-amont donc plus de migration de poissons (brochet, anguille)
- En amont du cours d'eau : colonisation par les espèces piscicoles de la retenue
- En aval du cours d'eau : des facteurs d'amélioration (débits) et de dégradation (température, oxygène, MES) des peuplements piscicoles

### Zone Sud

- Stagnation de la qualité des milieux (faible développement de l'urbanisation)

### Masse d'eau côtière

- Dégradation des milieux si le projet de construction du port de plaisance de Brétignoles-sur-Mer se réalise



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## La méthode d'animation

### Comment garantir la qualité de l'écosystème aquatique et atteindre le bon état morphologique en 2015 ?

En agissant sur :

- les cours d'eau (lit mineur, lit majeur...),
- les zones humides,
- la continuité écologique,
- les aménagements en versant (plans d'eau, imperméabilisation...),
- les espèces aquatiques

### Comment garantir la qualité de l'écosystème aquatique avec la présence éventuelle de la retenue AEP?

En agissant sur :

- Le cours d'eau : connections latérales, zones d'expansion des crues, continuité écologique
- La retenue : gestion des niveaux d'eau, gestion piscicole, entretien, ...
- La qualité de l'eau : les activités, les systèmes d'assainissement, les protections préventives, etc.

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## La méthode d'animation

De quelle manière répondre à ces questions :

Pour chacune des questions posées, et pour chaque thème pointé, il vous appartient de proposer une ou plusieurs recommandations, actions ou prescriptions. Ces propositions peuvent concerner l'amélioration de la connaissance, la gestion du territoire, la réalisation de travaux, l'information/communication...

L'exemple suivant, construit sur le thème des zones humides, illustre l'éventail des possibilités :

*Objectif : préserver les zones humides*

- mise en place de servitudes dans les zones inondables (recommandation)
- réaliser des inventaires participatifs à l'échelle communale (action)
- protéger les zones humides vis-à-vis des projets aménagements (prescription)

## Syndicat Mixte du SAGE Auzance- Vertonne



Elaboration  
des scénarii  
tendances  
(avec ou  
sans retenue AEP)  
et  
scénarii contrastés



## Question transversale

Comment promouvoir une approche globale et cohérente à l'échelle du bassin versant ?

- rôle et portée du SAGE,
- recueil, homogénéisation, gestion des connaissances du bassin versant,
- coordination de la CLE et maîtrises d'ouvrage des actions,
- animation, suivi et évaluation des actions,
- ...



LE PIMPEC Christophe  
Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne  
Z.A. Intercommunale - B.P. 25  
85150 LA CHAPELLE ACHARD  
Tel: 02.51.05.94.49  
Fax: 02.51.05.95.03  
E-mail: [sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr](mailto:sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr)